



Refus de mission de mon employeur

Par **ulryck**, le **04/02/2019** à **15:10**

Bonjour,

Je suis technicien en télécommunication mon boulot consiste à la configuration la maintenance et l'installation d'équipement de télécommunication.

Un projet vient d'arriver ce jour, il s'agit d'installer un équipement de télécommunication en extérieur pour ce faire notre entreprise doit fournir un petit mat de 3m sur lequel nous devons accrocher notre équipement.

L'entreprise doit donc faire un trou à la pioche et couler une dalle de béton chose que j'ai refusé catégoriquement en stipulant que je ne suis pas maçon.

Suis je dans mon droit?

Je ne pense pas que cela relève de mon travail que de faire cela.

Mais les contrats de technicien sont tellement flou...

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **04/02/2019** à **17:02**

Bonjour,

Cela semble effectivement une tâche assez éloignée de votre qualification, vous pourriez y ajouter éventuellement que le médecin du travail n'a pas eu à se prononcer sur le travail en hauteur, si cela n'a pas été le cas...

Par **ulryck**, le **04/02/2019** à **17:40**

Bonjour avant toute chose merci beaucoup de votre réponse mais ce n'est pas le travail en hauteur qui est en cause la vu qu'il est partie intégrante de mon boulot mais plutôt la partie où l'on me demande de creuser un trou à la pioche de faire du béton fondation ect...

Par **P.M.**, le **04/02/2019** à **17:46**

Donc vous pourriez ne retenir que la première partie de ma réponse sans y ajouter que le médecin du travail n'a pas eu à se prononcer sur le travail en hauteur, si cela n'a pas été le cas ce qui n'était qu'une éventualité...